

## Plateforme de soutien aux initiatives des entreprises de pêche 2021-2022

### *Principe de la Plateforme de soutien*

La Plateforme de soutien aux initiatives des entreprises de pêche pour la période 2021-2022 donne la possibilité à toutes les entreprises de pêche métropolitaine de bénéficier d'une aide par navire soit pour la construction d'un navire, soit pour la mise en place d'un projet collectif, soit dans la modernisation des navires de pêche.

### *Qui peut en bénéficier ?*

La Plateforme est accessible à toutes les entreprises de pêche de métropole propriétaires d'au moins un navire de pêche sous pavillon français, rattaché à un quartier maritime de la métropole, **inscrit et actif** au fichier flotte communautaire sur la période 2021-2022.

### *Comment s'inscrire à la Plateforme ?*

Pour vous inscrire, vous devez vous créer un compte sur le site de la Plateforme, puis transmettre les documents suivants à France Filière Pêche directement en les chargeant sur la plateforme ou par courriel ou courrier :

- Extrait de K-bis ou document attestant de votre SIRET,
- RIB

Pour chacun de vos navires :

- Acte de francisation
- Licence de pêche communautaire

Votre inscription sera alors valable pour l'ensemble de la période.

Une simple mise à jour de vos données socio-économiques nécessitera d'être faite au début de chaque nouvelle année.

### *Pour de plus amples informations,*

Contactez la structure chargée de votre dossier, ou contactez France Filière Pêche par mail à l'adresse suivante : [plateformeinitiative@francefilierepeche.fr](mailto:plateformeinitiative@francefilierepeche.fr) ou par téléphone au numéro suivant : 01 84 16 37 25 de 10 h à 12 h 30.

## Construction

Pour déclarer un projet de construction et bénéficier d'un accompagnement financier, la construction d'un navire doit être lancée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2022.

La déclaration de la construction se divise en 2 étapes : à la mise en chantier et à l'entrée en flotte.

### Pièces justificatives :

#### À la mise en chantier :

- PV de mise en chantier
- Contrat de construction
- PME du navire

#### À l'entrée en flotte :

- Acte de francisation
- Licence de pêche communautaire

### Mise en Chantier

Envoi des pièces justificatives

Versement d'une l'avance (50 % de l'aide)

### Entrée en flotte

Envoi des pièces justificatives

Versement du solde

### Remarques

- Pour chaque construction, l'entreprise bénéficiera d'un **bonus construction**,
- plusieurs entreprises peuvent **mutualiser** leurs forfaits pour lancer une construction

## Projet collectif

Cette voie permet aux entreprises de pêche adhérentes d'utiliser leurs forfaits dans la mise en œuvre d'un projet par une structure professionnelle collective.

### Pièces justificatives

#### Pour la structure collective professionnelle :

- Dossier de dépôt du Projet collectif
- Convention de partenariat avec FFP

#### Pour l'entreprise de pêche :

- Document d'acceptation du projet collectif par l'entreprise

Envoi du Projet collectif à FFP

Etude du projet collectif

Acceptation du projet par les entreprises adhérentes

Versement de l'acompte à la structure professionnelle

Vérification des dépenses

Versement du Solde

### Remarques

- Le projet collectif devra respecter les critères d'éligibilité de la note de cadrage avant de pouvoir être financé,

## Modernisation

Pour déclarer une modernisation, vous devez transmettre à FFP une facture acquittée datée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2022 dont le libellé correspond à un des investissements éligibles.

### Pièces justificatives :

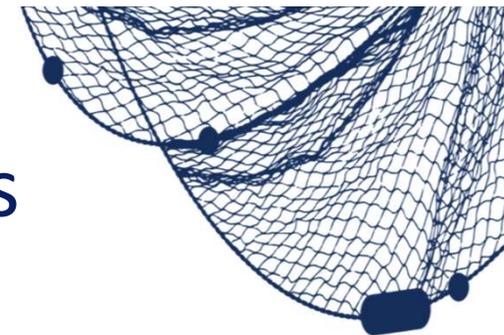
- Facture éligible avec Visa Comptable,
- Relevé de compte qui correspond au RIB envoyé

Envoi des pièces justificatives

Validation du dossier

Remboursement à l'entreprise adhérente

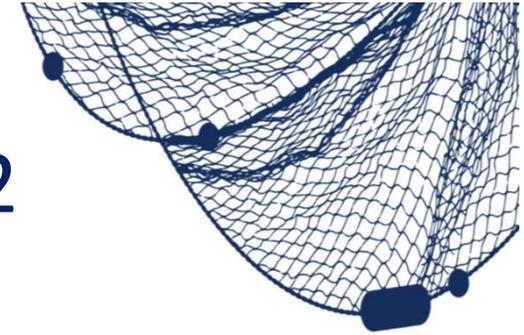
# Liste des investissements



Volet	Poste d'investissement
<b>Amélioration des conditions de travail et de vie à bord, sécurité et ergonomie</b>	Installation de la VMS (Hors obligation réglementaire)
	Vire-filet/Vire-casier/Vire-palangre
	Achat et installation du WiFi à bord des navires de pêche
	Pingers (Hors obligation réglementaire)
	Achat et installation d'AIS Classe A (Hors obligation réglementaire)
<b>Economies d'énergie</b>	Changement du moteur principal du navire
	Economètre-Débitmètre
	Achat de panneaux économes (de types Polyfoil, SPV, ...)
	Capteurs/Logiciels de suivi des engins de pêche (sauf cartographie maritime, gps, sonar et sondeurs)
	Isolation de la cale à poisson (aménagement pour le passage du vrac aux caisses de bord)
	Réducteur-Inverseur
	Treuils et enrouleurs
	Bulbe d'étrave



## Contributions 2021-2022

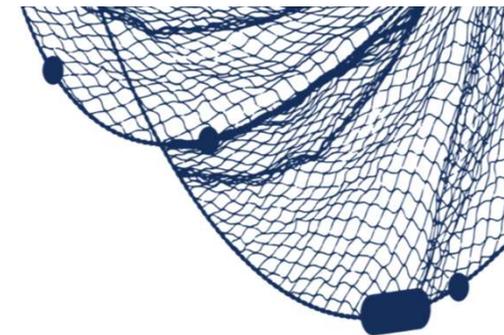


Taille	Trainant	Dormant
<10	150 €	100 €
[10-12[	150 €	100 €
[12-18[	350 €	300 €
[18-25[	800 €	500 €
>=25	850 €	550 €

*Le paiement des contributions se fera par prélèvement à la validation de l'inscription*



## Forfaits 2021-2022



Taille	Forfait Trainant	Forfait Dormant
<10	2 100 €	1 300 €
[10-12[	2 300 €	1 500 €
[12-18[	5 300 €	4 000 €
[18-25[	11 100 €	7 000 €
>=25	12 400 €	7 500 €



## Bonus construction 2021-2022



Taille	Forfait Trainant	Forfait Dormant
<10	13 500 €	8 000 €
[10-12[	14 500 €	9 500 €
[12-18[	34 500 €	26 000 €
[18-25[	72 500 €	45 500 €
>=25	80 500 €	48 500 €